

*Port de Gunderson Slough—Loi*

Dans la région de New Westminster, des murs de drainage contribuent à nettoyer les débris qui s'accumuleraient normalement dans le lit du fleuve. Ce projet de construction, qui a débuté en 1966, a été complété en trois ans au coût de 4.5 millions de dollars. Il en est résulté une économie de 1 million de dollars par an en frais de dragage. De toute évidence, une telle économie justifie amplement l'investissement original.

A l'heure actuelle, le fleuve Fraser joue un rôle crucial pour le bien-être socio-économique de la Colombie-Britannique et du Canada tout entier. Pour les quelque 1.25 million d'habitants du sud-ouest de la Colombie-Britannique, le fleuve est une source importante d'emplois et de loisirs. Tous les types d'industries pouvant se développer dans une métropole se sont installés le long ou dans les environs de la basse vallée du Fraser. Les contraintes écologiques et économiques imposées au fleuve s'accroissent à mesure que le Canada multiplie ses échanges avec les pays en bordure du Pacifique de sorte que toute décision concernant son avenir et celui de la Commission de port du Fraser ne manquera pas d'avoir des conséquences d'une grande portée.

Les eaux du Fraser servent au transport, à l'entreposage et au triage des rondins dont se servent les scieries. Les ports situés sur son embouchure sont les points d'entrée des stocks d'automobiles de fabrication étrangère et d'autres produits. Ce sont également des plaques tournantes pour la livraison de bois, d'acier, de sable et de gravier, de poisson et d'autres produits canadiens. Plus de 20,000 personnes sont directement employées dans l'industrie navale tributaire du Fraser et 84,000 autres tirent indirectement leur revenu des activités portuaires. Les ports du fleuve Fraser acheminent environ 13 millions de tonnes de fret par année.

Le fleuve lui-même et ses nombreux affluents sont l'habitat naturel où se produisent les plus importantes montaisons de saumon du monde entier. On y trouve plus d'un quart de tout le poisson pêché à des fins commerciales et récréatives le long de la côte ouest du Canada. En ce qui concerne le saumon du Fraser, les prises commerciales se chiffrent en moyenne à 10 millions par année, ce qui représente une valeur industrielle de quelque 90 millions de dollars. On compte 14,000 pêcheurs professionnels en Colombie-Britannique et 3,000 travailleurs employés au conditionnement et au transport fluvial dans la basse vallée du Fraser. Quelque 300 millions de jeunes saumons quittent l'estuaire pendant quelques années et plus de 10 millions de géniteurs reviennent. La transmission du lieu dit Gunderson Slough ainsi que des hautes terres figurant dans l'annexe du bill viserait 10 acres du Fraser-Surrey Dock, d'autres parcelles relevant de l'administration de la Commission de port du Fraser ainsi que certaines propriétés privées. La plupart de ces propriétés sont louées à long terme par la Commission et, à ma connaissance, les pêcheurs de cette région sont satisfaits de cet arrangement. La Commission de port du Fraser s'oppose à cette transmission et j'appuie sa décision. Il est tout simplement absurde de scinder cette entité administrative semi-autonome dénuée de problèmes et de mettre la région sous la tutelle d'un ministère gouvernemental.

Pour les raisons suivantes, il est souhaitable que la Commission de port du Fraser conserve entièrement le contrôle de la région qui relève de sa compétence à l'heure actuelle. Les

députés ne connaissent que trop bien les conséquences néfastes de la division de la direction administrative de n'importe quelle entreprise ou organisation. Comme on l'a déjà fait remarquer, le ministère des Pêches et des Océans s'occupe surtout d'installations de moindre envergure. Or, on peut difficilement inclure la Commission de port du Fraser dans cette catégorie compte tenu du trafic en cause, de la diversité des industries portuaires qui n'ont rien à voir avec la pêche ou les loisirs, et de l'importance de ses avoirs fonciers. On cherche à noyer le poisson, si les députés veulent bien me pardonner un piètre jeu de mot, quand on affirme que cette initiative avantagerait les pêcheurs parce que ces derniers ne sont absolument pas plaints des arrangements actuels. Le partage des responsabilités ne s'effectuerait certes pas du jour au lendemain et, au cours de la période transitoire, nous assisterions à une détérioration de l'efficacité des services portuaires. Heureusement, la Commission de port du Fraser est dans une assez bonne situation financière. Cependant, étant donné la conjoncture économique, même ce port ne pourrait pas se permettre une perte de revenus.

J'aimerais signaler une autre question qui touche directement les installations portuaires, pour le maintien de la situation actuelle. Le port du Fraser est florissant. Les concessions de terrains ont offert un choix d'investissements et des possibilités d'emploi. Le transfert des terrains au ministère des Pêches et des Océans entraverait sans nul doute toute possibilité ultérieure de développement industriel et, bien entendu, toute création future d'emplois et de recettes supplémentaires.

Le député de Surrey-White Rock-Delta-Nord (M. Friesen) a parlé du problème du dragage. Sauf erreur, c'est désormais à Transports Canada et non au ministère des Travaux publics qu'incombera cette responsabilité. Étant donné les rapports plus étroits qui existent manifestement entre Transports Canada et la Commission de port du Fraser, il y aura désormais une plus grande coordination dans les opérations de dragage.

Le député de Parkdale-High Park (M. Flis) désire prendre la parole. J'estime avoir donné à la Chambre des raisons valables de ne rien changer à la situation actuelle.

**M. Flis:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. J'ai signalé dans mon intervention que nous ne devrions pas adopter ce bill en deuxième lecture. Mais afin de donner quelque crédibilité à l'heure réservée aux initiatives parlementaires, après avoir entendu les arguments du motionnaire, du député néo-démocrate et des deux députés de notre parti, je voudrais proposer que le sujet du bill soit renvoyé au comité approprié, si le motionnaire n'y voit aucun inconvénient.

• (1650)

**M. Friesen:** Je serais parfaitement d'accord, monsieur l'Orateur.

**L'Orateur suppléant (M. Corbin):** M. Flis a proposé, appuyé par M<sup>me</sup> Appolloni:

Que le bill C-611 ne soit pas lu pour la 2<sup>e</sup> fois maintenant mais que le sujet du bill soit renvoyé au comité permanent des pêches et des forêts.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?